

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7638

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 433-CE-3500 de la commission des études du 26 février 2026;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7639

concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'électroménagers pour les résidences

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 10 et le 4 mars 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Groupe BMT Inc./Tanguay est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'électroménagers pour les résidences à l'entreprise Groupe BMT Inc./Tanguay au montant de cent vingt-sept mille sept cent cinquante dollars (127 750\$) avant taxes;

D'APPROUVER le contrat et d'autoriser l'Approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat en transmettant l'avis d'adjudication à l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7640

concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de mobilier de résidence

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'*Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 5 février et le 6 mars 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Art Woods Fourniture de bureau est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de mobilier pour la nouvelle résidence à l'entreprise Art Woods Fourniture de bureau au montant de deux cent cinquante-trois mille six cent cinquante-six dollars et soixante-seize cents (253 656.76 \$) avant taxes.

D'APPROUVER le contrat et d'autoriser l'Approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat en transmettant le bon de commande à l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7641

concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de mobilier de chambre à coucher

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 5 février et le 6 mars 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Meubles Foliot Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de mobilier de chambre à coucher pour la nouvelle résidence à l'entreprise Meubles Foliot Inc. au montant de deux cent vingt-et-un mille deux cent cinq dollars (221 205 \$) avant taxes.

D'APPROUVER le contrat et d'autoriser l'Approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat en transmettant le bon de commande à l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7642

concernant la désignation d'une personne observatrice régulière temporaire au conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 57.6 d) dudit Règlement qui stipule que seul le conseil d'administration peut autoriser la présence de personnes observatrices régulières lors des séances des instances et que c'est à lui qu'il revient de les désigner;

ATTENDU que le statut de personne observatrice régulière confère le droit d'être formellement convoquée aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance, d'avoir droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, mais sans droit de faire des propositions ou de les appuyer et sans droit de vote;

ATTENDU que le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO a désigné, le 18 février 2026, une personne professeure pour siéger au conseil d'administration de l'UQO, soit madame Véronique Le Gall, du Département des sciences administratives, et ce, afin de pourvoir le siège laissé vacant par monsieur Dimitri della Faille, le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU que les candidatures de monsieur Dominique Therrien et de madame Stéphanie Turgeon avaient été soumises en remplacement de monsieur della Faille, mais que monsieur Therrien avait entamé un congé sabbatique et que madame Turgeon avait démissionné, et ce, avant que les décrets ne soient émis;

ATTENDU que dans l'attente de sa nomination officielle par le décret gouvernemental requis, la pratique veut que cette personne soit désignée par le conseil d'administration à titre d'observatrice régulière temporaire;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et du président;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER la personne suivante à titre d'observatrice régulière temporaire du conseil d'administration, soit :

- Madame Véronique Le Gall, professeure au Département des sciences administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7643

concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (CER)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration ;

ATTENDU que le CER de l'UQO est un comité désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec et qu'il doit, à ce titre, se conformer aux exigences édictées dans l'Avis sur les conditions d'exercice des CER désignés ;

ATTENDU que l'article 11 de cet Avis précise que tout changement à la composition du CER doit faire l'objet d'un avis au ministre de la Santé et des Services sociaux ;

ATTENDU la fin des études de madame Audrey Bujold, mettant fin à son mandat à titre de membre étudiante en date du 20 février 2026 ;

ATTENDU le formulaire de mise en candidature de madame Geneviève Parent reçu au Secrétariat général;

ATTENDU que l'article 6.1 de cette même politique prévoit que le curriculum vitae doit être joint au dossier de recommandation de nomination;

ATTENDU la recommandation du Comité d'éthique de la recherche;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la personne suivante au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour un mandat de trois (3) ans, soit du 17 mars 2026 au 16 mars 2029:

- Geneviève Parent

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux du départ de la personne suivante à titre de membre étudiante, et ce en date du 20 février 2026 ;

- Audrey Bujold

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7644

concernant la prolongation de contrat du directeur de la Direction des affaires internationales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU les articles 6.01, 6.04, 6.05 et 7.01 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du premier contrat de M. Thomas Tunney au 14 avril 2026;

ATTENDU le désir de l'UQO et de M. Thomas Tunney de modifier la durée du premier contrat ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Daniel Champagne, appuyée par Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

DE PROLONGER le contrat de cadre de M. Thomas Tunney jusqu'au 14 août 2026;

DE PROLONGER l'affectation de M. Thomas Tunney au poste de directeur des affaires internationales jusqu'au 14 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7645

concernant une autorisation à déposer et signer le formulaire de demande de modification réglementaire sur le zonage de la Ville de Saint-Jérôme relativement au bâtiment modulaire

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'UQO a obtenu en 2016 l'autorisation de la Ville de Saint-Jérôme d'installer, sur un terrain de la Ville, un bâtiment temporaire modulaire pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU qu'un renouvellement a été demandé en 2021 et qu'il a été obtenu jusqu'en juin 2026;

ATTENDU que l'UQO désire conserver le droit de maintenir le bâtiment modulaire en place;

ATTENDU que la Ville de Saint-Jérôme devra recommander au conseil municipal de procéder à une demande de modification du règlement numéro 0351-000 sur le zonage;

ATTENDU que l'objectif sera d'autoriser un bâtiment modulaire indépendant et que cela évitera de reprendre une procédure à chaque renouvellement de bail;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Madame Manon Moreau, directrice du Service des terrains et bâtiments, à déposer et signer le formulaire de demande de modification réglementaire sur le zonage à la Ville de Saint-Jérôme relativement au bâtiment modulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7646

concernant les modifications au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*;

ATTENDU que les montants forfaitaires facturés aux personnes étudiantes de l'international doivent être approuvés annuellement;

ATTENDU l'importance que les frais connexes reflètent adéquatement les coûts actuels de traitement et qu'ils soient alignés sur les pratiques observées dans des établissements comparables, et l'importance de maintenir à l'UQO un cadre de frais équitable, transparent et défendable;

ATTENDU les travaux toujours en cours visant à réduire les mauvaises créances en s'assurant que les personnes étudiantes s'acquittent de leurs frais à la date prévue;

ATTENDU les frais indexables annuellement conformément à la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux (2022, chapitre 29)*;

ATTENDU la révision des frais de prêts d'équipement de service technique du Service des technologies de l'information;

ATTENDU les discussions avec l'Association générale des étudiants (AGE-UQO);

ATTENDU les recommandations du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Pascal Proulx, appuyée par Daniel Champagne,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les montants forfaitaires facturés aux personnes étudiantes de l'international pour l'année 2026-2027;

D'APPROUVER d'augmenter à 10 \$ les frais connexes pour les attestations à partir du 1er mai 2026;

D'APPROUVER le retrait des frais connexes liés aux copies additionnelles à partir du 1er mai 2026;

D'APPROUVER l'ajout de frais connexes de 10 \$ pour les formulaires externes à partir du 1er mai 2026;

D'APPROUVER d'augmenter à 80 \$ le montant de la pénalité en cas de non-paiement à partir du trimestre d'automne 2026;

D'APPROUVER d'augmenter les intérêts en cas de non-paiement du solde exigible pour qu'ils correspondent au taux préférentiel + 3 %, pour les soldes de 500 \$ et plus seulement à partir du trimestre d'automne 2026;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7646

concernant les modifications au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

DE PRENDRE CONNAISSANCE des divers frais indexables annuellement, de la grille tarifaire du Service des technologies de l'information et des autres modifications apportées au texte du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais* qui n'ont pas d'incidence monétaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7647

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Certification » au site de travail Saint-Jérôme;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 17 février 2026 (annexe 1);

ATTENDU la résolution 378x-DCTB-1557 de l'assemblée départementale des sciences comptables tenue le 20 février 2026 recommandant l'embauche de monsieur François Séguin (annexe 2);

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Francis Séguin (annexe 3);

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat (annexe 4);

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae (annexe 5);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Ahmed Lakhssassi, appuyée par Patrick Drolet,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Francis Séguin à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Certification » au Département des sciences comptables, au site de travail Saint-Jérôme, pour un contrat non renouvelable de deux (2) ans débutant le 1^{er} mai 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim pour procéder à l'embauche de monsieur Francis Séguin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7648

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Psychoéducation »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 10 février 2026 (annexe 1);

ATTENDU la résolution 303-DPP-2158 de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie tenue le 23 février 2026 recommandant l'embauche de madame Julie Goulet (annexe 2);

ATTENDU le curriculum vitae de madame Julie Goulet (annexe 3);

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate (annexe 4);

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae (annexe 5);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Daniel Champagne, appuyée par Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Julie Goulet à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychoéducation » au Département de psychoéducation et psychologie, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat de deux (2) ans débutant le 1er mai 2026 et se terminant le 30 avril 2028 ;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, par intérim pour procéder à l'embauche de madame Julie Goulet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7649

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Psychologie » au site de travail Gatineau;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 17 février 2026 (annexe 1);

ATTENDU la résolution 303-DPP-2159 de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie tenue le 23 février 2026 recommandant l'embauche de madame Marie-Pier Plouffe-Demers (annexe 2);

ATTENDU le curriculum vitae de madame Marie-Pier Plouffe-Demers (annexe 3);

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate (annexe 4);

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae (annexe 5);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Patrick Drolet, appuyée par Ahmed Lakhssassi,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Marie-Pier Plouffe-Demers à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychologie » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat de deux (2) ans débutant le 30 avril 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim pour procéder à l'embauche de madame Marie-Pier Plouffe-Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7650

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Finance et économie » au site de travail Gatineau;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 13 février 2026 (annexe 1);

ATTENDU la résolution 524-DSA-2096 de l'assemblée départementale des sciences administratives tenue le 16 février 2026 recommandant l'embauche de monsieur Simon-Pierre Boucher (annexe 2);

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Simon-Pierre Boucher (annexe 3);

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat (annexe 4);

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae (annexe 5);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Manel Kammoun, appuyée par Ahmed Lakhssassi,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Simon-Pierre Boucher à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Finance et économie » au Département des sciences administratives, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat de deux (2) ans débutant le 1er mai 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à monsieur Simon-Pierre Boucher à titre de professeur régulier au Département des sciences administratives, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim pour procéder à l'embauche de monsieur Simon-Pierre Boucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7651

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au site de travail Gatineau;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 12 février 2026 (annexe 1);

ATTENDU la résolution UQO-DSE-26-296-2363 de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 18 février 2026 recommandant l'embauche de monsieur Guillaume Cyr (annexe 2);

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Guillaume Cyr (annexe 3);

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat (annexe 4);

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae (annexe 5);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Pascal Proulx, appuyée par Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Guillaume Cyr à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à monsieur Guillaume Cyr à titre de professeur régulier au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim pour procéder à l'embauche de monsieur Guillaume Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7652

concernant l'embauche d'un professeur sous octroi au Département des sciences naturelles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'évaluation satisfaisante du professeur sous octroi Jean-Olivier Goyette, réalisée le 17 février 2026;

ATTENDU la résolution UQO-DSN 180226-476 du 18 février 2026 du Département des sciences naturelles recommandant au conseil d'administration de procéder à nouveau à l'embauche de monsieur Jean-Olivier Goyette à titre de professeur sous octroi au site de Gatineau (annexe 1);

ATTENDU le financement maintenu, ad hoc et différent du financement normal de l'université / Financement – Centre de recherche appliquée sur la biodiversité et les écosystèmes (CRABE);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Patrick Drolet, appuyée par Ahmed Lakhssassi,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Jean-Olivier Goyette à titre de professeur sous octroi au Département des sciences naturelles, au site de travail Gatineau, pour un contrat de 12 mois débutant le 1er mai 2026 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim pour procéder à l'embauche de monsieur Jean-Olivier Goyette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7653

concernant la désignation d'un vice-président du conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 78 dudit Règlement concernant la désignation d'une vice-présidente ou d'un vice-président du conseil d'administration;

ATTENDU les articles 54.7 et 54.8 dudit Règlement qui identifient les catégories de membres admissibles à assurer la vice-présidence;

ATTENDU que le mandat de la vice-présidente ou du vice-président est d'une durée de deux (2) ans;

ATTENDU la fin du mandat d'administratrice, et par le fait même de vice-présidente, de madame Najat Kamal, le 4 février 2026 suite de la désignation de son successeur par le gouvernement du Québec;

ATTENDU les manifestations d'intérêt communiquées en séance par la ou les personnes éligibles à la charge de vice-présidence;

ATTENDU la désignation en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Patrick Drolet, appuyée par Ndeye Khady Ngom,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER Daniel Champagne vice-président du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans débutant le 17 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7654

concernant la nomination d'un membre externe au comité exécutif de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU les articles 96 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 57.6 a) du *Règlement général*;

ATTENDU la fin du mandat d'une membre externe, soit madame Najat Kamal, qui a perdu qualité le 4 février dernier à la suite de la nomination, par le gouvernement, de son successeur au conseil d'administration;

ATTENDU que la durée des mandats est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Patrick Drolet, appuyée par Ahmed Lakhssassi,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Daniel Champagne, à titre de membre externe du comité exécutif, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 17 mars 2026 et prenant fin le 16 mars 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 501-CA-7655

concernant la nomination d'un membre du comité d'audit externe de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent-unième réunion tenue le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 81, 82 et 83 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition et le mandat du comité d'audit externe;

ATTENDU la composition des membres du comité d'audit externe;

ATTENDU la fin de mandat au comité d'audit externe de madame Najat Kamal qui assumait le rôle de présidente audit comité;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Daniel Champagne, appuyée par Ndeye Khady Ngom,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Patrick Drolet membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais;

DE NOMMER Patrick Drolet à titre de président du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet